

## Organisation soirée privée au nom d'une association

Par Popeye 42, le 26/05/2010 à 11:29

Bonjour,

Nous souhaitons organiser une soirée privée au nom d'une association. Cette association a pour but de développer les activités culturelles de notre canton.

Pour cette première soirée nous proposerions 1 à 3 concerts sur un terrain privé isolé de tout voisinage.

Aucune participation financière ne sera demandée à l'entrée. La seule condition pour accéder aux concerts sera de donner nom et prénom afin que nous puissions créer une carte de membre par personne (100 personnes maximum).

Afin de rentrer dans nos frais, nous proposerons une buvette payante (bière + vin + boissons non alcoolisées + sandwich).

Quelles sont les démarches à suivre pour que cette soirée se déroule en toute légalité ? Faut-il prévenir la gendarmerie ? La mairie ? La préfecture ? Personne ? La vente de boissons devra elle passer par une vente de ticket ?

Je vous remercie par avance de l'aide que vous pourrez m'apporter.

Cordialement,